



REGLEMENT KARTING

Novembre 2019

ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions nationales et régionales implique l'acceptation du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports. La compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du présent RI de l'Association.

ARTICLE 2 :

Le Challenge National se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française de Karting, les dispositions ci-après venant en complément.

ARTICLE 3 :

La compétition sera dirigée par le Comité d'Organisation.

ARTICLE 4 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association, ainsi que les consignes de sécurité édictées par le circuit de karting.

ARTICLE 5 :

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition une heure avant l'heure fixée pour le début des essais. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un ¼ h de battement. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 6 :

En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 7 :

Les frais de prestation des officiels seront supportés par l'ensemble des équipes participantes.

ARTICLE 8 :

Groupe BPCE Sports sera représenté au Challenge National par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger. Le délégué contrôlera le jour du challenge l'identité des pilotes sur présentation d'une carte d'identité ou tout autre document officiel comportant une photographie.

ARTICLE 9 :

Cette compétition se déroulera obligatoirement en relais par équipage de 3 à 5 pilotes sur un même kart. Le nombre d'équipes ou de pilotes par kart pourra être limité si les possibilités d'accueil et les contraintes de sécurité de l'organisateur l'exigent. Cette limitation sera appliquée en priorité, aux Entreprises ayant engagé le plus grand nombre d'équipes. Chaque équipe désignera un manager qui sera seul responsable vis-à-vis de l'organisation. Les karts seront tirés au sort, par le manager de l'équipe en présence du Délégué Groupe BPCE Sports, avant les essais.

ARTICLE 10 :

L'épreuve sera disputée en deux phases :

- a) La phase d'essai : Chaque équipage disposera de 1h00 d'essais chronométrés. Le chronométrage informatique se fait tour par tour. Il sera retenu le meilleur tour. Le classement ainsi établi déterminera l'ordre des grilles de départ.

REGLEMENT KARTING

b) La course en relais : L'épreuve se déroulera sous forme d'une compétition de 8 heures non-stop. Le départ est de préférence de type « LE MANS », karts en épi.

Le nombre de relais minimum par équipes est fixé à 20 soit 19 passages par les stands.

Les équipages ne respectant pas ce nombre de relais minimum prévus à l'épreuve seront pénalisés de trois tours à l'issue de la course.

Les pilotes < 80kgs devront être lestés individuellement (20kgs max.)

Si l'organisateur n'est pas en mesure de gérer des lests individuels par pilote, le kart sera lesté en tenant compte du poids moyen des pilotes de l'équipe (si moyenne < 80kgs)

Afin d'attirer plus de participantes féminines (majoritairement débutantes) qui pourraient être rebutées par cette règle, le seuil pour les féminines sera réduit à 70kgs.

Si l'organisateur est en mesure de comptabiliser et d'afficher durant l'épreuve le temps de roulage cumulé par pilote :

Chacun des membres d'une équipe devra courir : au moins 2h20' pour une équipe de 3 pilotes, au moins 1h45' pour une équipe de 4 pilotes, au moins 1h25' pour une équipe de 5 pilotes.

Chaque pilote n'ayant pas respecté son temps de roulage minimum entrainera une pénalité de 3 tours.

Pas de durée maximum ni minimum par relais.

Pas d'obligation de changer de pilote lors du relais.

Ou

Si l'organisateur n'est pas en mesure de comptabiliser et d'afficher durant l'épreuve le temps de roulage cumulé par pilote :

Chaque relais durera au maximum 30 minutes avec changement obligatoire de pilote.

Tout dépassement de la durée maximum de chaque relais sera pénalisé d'une minute sous forme de « stop and go » ou un tour.

Chacun des membres d'une équipe devra assurer au minimum 6 relais pour les équipes de 3 pilotes, 4 relais si 4 pilotes, 3 relais si 5 pilotes.

Chaque pilote n'ayant pas respecté son nombre de relais minimum entrainera une pénalité de 3 tours pour son équipe.

Les équipes contrevenantes aux instructions de sécurité se verront pénalisées d'un « stop and go » d'une minute ou un tour de pénalité en complément des autres pénalités prévues au règlement.

ARTICLE 11 :

Pour disputer la compétition Nationale, chaque entreprise engagera des équipages de 3 à 5 pilotes, ces derniers pouvant être mixtes. La composition des équipages ne pourra être changée ni pendant la course ni entre les deux manches.

ARTICLE 12 :

Tout pilote exclu durant la course par le Comité d'Organisation pour manquement aux règles de sécurité ne pourra participer à la suite de la compétition.

ARTICLE 13 :

Challenge Entreprise : La course donnera lieu à 2 classements par catégorie :

La catégorie "Scratch",

La catégorie "Mixte". (Au moins une féminine par équipage)

Le trophée par chacune des catégories sera attribué à l'équipage affichant le plus grand Nombre de tours cumulés à l'arrivée.

Un challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier équipage dans chaque catégorie Scratch et Mixte. En cas d'égalité, le challenge Entreprise reviendra à celle qui aura enregistré le plus de

REGLEMENT KARTING

premières places, ou en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places et ainsi de suite en descendant dans les résultats.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE

Comité d'Organisation : il devra intégrer un Directeur de Course, un commissaire des stands et un commissaire de piste faisant partie du circuit de karting

Conditions de course : Le Comité d'Organisation s'attachera à maintenir l'équité des matériels et l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de panne ou de défaillance technique. Un échange de kart sera opéré en cas de défaillance mécanique indépendante de faits de course, tels que : casse moteur, bris de courroie... Par contre, en cas de problème mécanique dû à un accrochage, une sortie de piste, une panne d'essence... le pilote sera immobilisé le temps de la réparation. En cas de réparation, le pilote arrivant est toujours le pilote partant. L'équipe Assistance du circuit est seule habilitée à intervenir sur la piste en cas d'immobilisation d'un kart. L'essence est fournie ainsi que le matériel de panneautage (n° de kart) et toute l'assistance technique. Les interventions seront gratuites et il ne sera facturé aucune pièce ; seuls les mécaniciens seront habilités à intervenir sur les karts. Aucune modification par les équipages des réglages moteur, carburateur, châssis, ne sera tolérée. Les réglages sont identiques sur tous les karts, et adaptés au tracé et à la durée de la course. En cas de surcharge de l'espace mécanique, priorité sera donnée aux réparations des incidents mécaniques par rapport à celles nécessitées des suites d'un accrochage ou bien d'une sortie de piste. Les équipes organiseront leurs arrêts ravitaillements, tout en sachant qu'il est interdit de changer de pilote dans l'aire de ravitaillement.

Equipement obligatoire : Combinaison, casque intégral homologué avec visière, gants.. L'organisateur fournira l'équipement à hauteur de 5 combinaisons par équipe, 2 combinaisons pluie par équipe, 3 casques par équipe. Seuls les gants et les chaussures de kart (optionnelles) seront à la charge des participants. Les pilotes devront rouler obligatoirement le casque attaché et visière fermée. Chaque participant pourra utiliser son propre équipement.

Circuit : Devra être homologué par la Fédération.

Déroulement de la course : Pendant toute la durée de la course, le classement sera transmis sur écran dans les stands et au club house. La participation aux briefings et essais libres est obligatoire. Des pénalités (immobilisation du châssis) seront infligées aux pilotes pris en infraction des règles de sécurité précisées pendant le briefing. Pour des raisons de sécurité, les accès aux stands et à la voie des stands feront l'objet d'instructions qui devront être suivies à la lettre sous peine de pénalités prévues au règlement. Aucune réclamation concernant les pénalités ne sera acceptée par l'organisateur.

Assurance : Les pilotes seront assurés par l'assurance du Groupe BPCE Sports et du circuit de karting.

Matériel : Un kart par équipage sera prévu ainsi que la mise à disposition d'un kart de remplacement identique en cas de casse mécanique.

Sécurité : Aucune boisson alcoolisée ne sera servie sur le circuit, ni même au repas de midi pour les compétiteurs. Présence de la croix rouge, médecin et kiné lors des essais et de la course.

Connaissance des Drapeaux :

Bleu-Blanc-Rouge : Départ. Damier : Arrivée. Jaune Immobilable : Danger hors-piste (ralentir et ne pas doubler). Jaune Agité : Danger sur la piste (ralentir et ne pas doubler)

REGLEMENT KARTING

Blanc et noir : Avertissement.

Noir : Exclusion d'un concurrent.

Rouge : Neutralisation de la course (accident, intempéries.), le classement est établi au tour précédent.

Dates du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge Groupe BPCE Sports par équipe.